




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120123-18924-DE-1-1_0
Date de signature : 26/01/12
Date de réception : jeudi 26 janvier 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.98

Séance publique du

23 janvier 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : INSTALLATION D'UNE PAC ETP - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le 23/01/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 janvier 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipementsRAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 23/01/12

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

-

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
DURABLE**OBJET** : INSTALLATION D'UNE PAC ETP - DEMANDE DE SUBVENTIONS - Décision du
Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la rénovation des équipements thermiques du Garage Municipal, il convient de remplacer les équipements techniques permettant d'assurer le chauffage du site.

Actuellement, la climatisation des locaux administratifs (bureaux) est réalisée par le biais d'unités bi-split accrochées en façade. Le chauffage de ces locaux est assuré par des convecteurs électriques.

Le chauffage du garage est assuré par une chaudière air pulsé alimentée au gaz naturel

Il apparaît judicieux de procéder à la mise en place d'une pompe à chaleur couplée à une chaudière à condensation. La PAC ETP que se propose de réaliser la Ville d'Aix-en-Provence permettra de cogénérer de l'électricité, mais aussi de produire de l'eau chaude sanitaire (ECS). Le besoin en ECS pour ce site est important, compte tenu de la présence de locaux vestiaires.

Dans le cadre de ces travaux liés à une meilleure maîtrise de l'énergie, il est raisonnable de traiter la totalité du bâtiment qui abrite non seulement des services municipaux (services du Garage et du Nettoyement), mais aussi des services communautaires (services de la collecte).

De ce fait, il conviendrait de solliciter un subventionnement de la CPA sur cette opération.

En conséquence, je vous prie, Mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire à solliciter le subventionnement de cette réalisation auprès de la CPA.

AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes.

2012.98 - INSTALLATION D'UNE PAC ETP - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Présents et représentés	: 52
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 janvier 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**